

Numéro de dossier : 1031183058	
Unité administrative responsable	Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain , Division de la réglementation
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant des travaux de réaménagement du site de l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal, de démolition de certaines dépendances et d'agrandissement des immeubles existants (plan directeur de l'Oratoire).

PLAN B INTITULÉ «PLAN UTILISATION DU SOL»;



1020489089_loc.jpg

PLANS INTITULÉS «CÔTE-DES-NEIGES / NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - ZONES, LIMITES DE HAUTEUR, TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS, USAGES PRESCRITS - (08-2002)»;

PLANS NUMÉROTÉS A-1 À A-11, PRÉPARÉS PAR BÉLANGER REEVES ET ASSOCIÉS ARCHITECTES, PLANS NUMÉROTÉS 001 ET 100, PRÉPARÉS PAR LES CONSULTANTS LBCD, ET PLAN NUMÉROTÉ 1, PRÉPARÉ PAR VERSION+VLAN PAYSAGES, ESTAMPILLÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL LE 19 MARS 2003;

PLAN INTITULÉ «ZONE DE CONSERVATION» PRÉPARÉ ET ESTAMPILLÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL LE 1^{er} AVRIL 2003;

RAPPORT PRÉPARÉ PAR MICHEL GAGNÉ, INGÉNIEUR FORESTIER, EN DATE DU 10 OCTOBRE 2001 ET ESTAMPILLÉ PAR LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN LE 10 OCTOBRE 2001;

ORATOIRE SAINT-JOSEPH DU MONT-ROYAL «PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT», PRÉPARÉ PAR JACQUES REEVES, ARCHITECTE, EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2001;

LETTRE DU COLLÈGE NOTRE-DAME, EN DATE DU 24 MARS 2003.